

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 17

Artikel: Ce qu'on peut faire de son argent, ou les prodiges de l'économie
Autor: Blanc, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port).

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Ce qu'on peut faire de son argent,

ou les prodiges de l'économie.

Dans un article précédent, nous avons annoncé que nous indiquerions des moyens plus avantageux et surtout plus sûrs et plus honorables de placer son argent, que de le mettre à la loterie. C'est ce que nous allons essayer de faire aujourd'hui.

Pour les bourses bien garnies, les occasions de placement ne manquent pas; il existe de nos jours tant de sociétés dont on peut prendre des actions, tant d'entreprises auxquelles on peut concourir, aussi ne nous y arrêterons-nous pas pour le moment, et pourrions-nous nous borner à dire :

Prenez garde aux actions indifférentes.

Nous croyons toutefois devoir indiquer, ou tout au moins rappeler à nos concitoyens, des sources de revenus qui ne nous paraissent pas suffisamment connues ou appréciées, des entreprises qui n'attendent, pour rémunérer largement les capitaux qui y seront consacrés, qu'un travail intelligent et un peu de persévérence; nous voulons parler de la culture du houblon, du tabac, et de celle du mûrier pour l'élève des vers à soie.

Il y aurait bien aussi quelque chose à faire dans le domaine de l'industrie, pour la fabrication d'un certain nombre d'objets que nous recevons de l'étranger, et dont une partie pourraient être confectionnés chez nous.

Voilà, sans contredit, des entreprises utiles au pays. Nous nous bornons à les mentionner aujourd'hui, quitte à y revenir, s'il y a lieu, et s'il ne se présente pas, pour traiter de pareils sujets, une plume plus expérimentée que la nôtre.

Venons-en maintenant aux petites bourses, qui sont bien certainement les plus nombreuses.

Comment peut-on utiliser les petites sommes, et vaut-il bien la peine, par exemple, de faire une économie de 10 centimes par jour.

Dix centimes d'économie par jour, c'est le commencement d'une petite fortune;

C'est 3 fr. par mois, 36 fr. par année. Rothschild n'en

avait pas autant quand il commença à mettre dans un bas, qui lui servit de tire-lire, ses premières épargnes. Si l'habile financier eût dédaigné, comme tant d'autres, les petites économies, on ne parlerait pas aujourd'hui de l'immense fortune acquise, en moins d'un siècle, par cette famille.

Mais laissez-là Rothschild doubler et redoubler ses capitaux, revenons-en à nos petites bourses.

Nous avons parlé d'une économie de 36 fr. faite en un an, en mettant de côté 10 centimes par jour, soit 3 fr. par mois.

Ces 36 fr., qu'en ferons-nous?

Autrefois, on cachait son argent, crainte des voleurs, et c'est ce que l'on fait encore dans les pays où la propriété n'est pas suffisamment protégée. Aujourd'hui, on fait mieux, on le prête, on le place à la caisse d'épargnes, qui vous le rend avec les intérêts. C'est un placement sûr, celui qu'on fait à la caisse d'épargne, un placement qui est même très-productif, s'il est continué pendant plusieurs générations.

C'est ainsi qu'un capital, prêté au 5 pour %, et auquel on ajoute chaque année son intérêt, se trouve environ doublé en 14 ans; après un siècle, il est devenu 151 fois plus grand.

Cent francs deviennent donc, après 100 ans, 15,135 fr.

Cent francs deviennent donc, après 200 ans, 1,725,768 fr.

Voilà comment s'explique l'immense fortune de la famille de Rennepong!

Si donc nous ne faisons pas un héritage d'au moins 50,000 fr., c'est que nos ancêtres n'ont pas eu connaissance de la méthode, ou qu'ils n'ont pas eu foi dans l'avenir, ou qu'ils étaient aussi indifférents à notre sort que nous le sommes peut-être à l'égard de ceux qui vivront cent ans ou deux cents ans après nous, etc.

Si nous avions le pouvoir de donner à chacun de nos lecteurs le produit d'un capital de 100 fr. prêté à intérêt composé il y a mille ans, nous les mettrions dans un grand embarras.

En effet, on a calculé que un centime, prêté à intérêt

au 4 pour %, à la naissance de Jésus-Christ, vaudrait aujourd'hui, nombre rond :

577,000,000,000,000,000,000,000,000 fr.

Somme qui, partagée entre les mille millions d'habitants de notre terre donnerait pour chacun :

577,000,000,000,000,000,000,000 fr.

Aux fractions que nous avons négligées, on donnerait une dot de 50,000 fr. à toutes les filles du monde qui sont encore à marier, et les miettes qui tomberaient vaudraient bien la peine d'être ramassées.

Et cependant, à plusieurs points de vue, tout cet argent ne vaut pas une bonne récolte de froment !

Cet article étant déjà assez long, nous parlerons prochainement de choses admirables et possibles qu'on peut faire avec un sou donné de bon cœur; ce qui nous obligera à indiquer les diverses manières dont on peut placer son argent, à parler entre autres, ce qui peut paraître singulier, des sociétés de secours mutuels, et nous fournira l'occasion de prédire d'une manière sûre quand se fondera la société de secours mutuels pour les femmes, institution à laquelle quelques personnes paraissent tenir beaucoup.

S. BLANC.

Influence de l'abus des liqueurs fortes sur la marche de la civilisation.

Il est démontré depuis longtemps que l'abus prolongé des liqueurs est une cause de misère, matérielle et morale, pour ceux qui y sont adonnés, et que cet abus réagit d'une manière générale sur le développement intellectuel des peuples. Nous nous rappelons avec plaisir des séances si intéressantes que M. le docteur Burnier a consacrées à l'examen de cette question, dans les cours publics donnés il y a deux ou trois ans à l'hôtel de ville de Lausanne. M. Burnier nous montre alors que le vin, ce liquide si généreux et si bien-faisant lorsqu'il est employé modérément, devient un véritable poison lorsqu'il est pris journallement à dose un peu forte. L'ébranlement du système nerveux, l'apathie, l'obscurcissement de toutes les fonctions intellectuelles, l'abaissement des sentiments de dignité, et finalement la mort prématurée, tel est le tableau, bien incomplet, de tous les maux produits par l'abus du vin et à plus forte raison des liqueurs alcooliques. Il nous a paru intéressant de résumer ici les conclusions de séances données l'année dernière aux ouvriers de Paris par M. le docteur Bouchardat. Si elles s'appliquent essentiellement à l'emploi abusif des liqueurs fortes, elles peuvent s'appliquer aussi à l'abus du vin, et, à ce titre, elles ne sont pas déplacées dans notre pays.

« Je vais maintenant établir ce que j'ai annoncé dans le commencement de ces leçons, que les progrès de l'humanité seraient non-seulement entravés par l'abus des liqueurs fortes, mais encore qu'une marche rétrograde serait imminente si l'on ne portait remède à ce fléau.

Amyot a dit avec autant d'énergie que de raison : « Un ivrogne n'engendre rien qui vaille. » Sans doute, cette règle absolue présente d'heureuses exceptions, mais on ne saurait méconnaître qu'elle est vraie dans bien des conditions ; en effet, les fausses couches sont beaucoup plus fréquentes chez les alcoolisées que dans les conditions normales ; la mortalité des nouveaux-nés des ivrognes dépasse de beaucoup la moyenne ; toutes choses égales, les maladies nerveuses sont beaucoup plus fréquentes chez les descendants des ivrognes que chez les descendants des personnes sobres. Et ces maladies, combien ne sont-elles pas plus communes dans un ménage qui en subit si souvent les atteintes par suite de la passion alcoolique contractée par son chef ? On hérite souvent des goûts et des habitudes de ses ascendants, l'ivrognerie n'est pas exempte de cette loi d'hérédité.

Combien toutes ces causes réunies doivent agir pour arrêter la marche ascendante de l'humanité, ou pour conduire fatallement au remplacement de ces races qui se dégradent par des races vierges de ces causes de dégénérescence physique et morale.

Je viens de parler de races non encore atteintes par ce fléau de la civilisation, mais ne croyez pas que les plus incultes en soit exemptes. Un médecin des plus distingués, M. Rufz, qui a exercé aux Antilles, attribue les trois quarts des morts prématurées des noirs à l'abus du tafia ; plusieurs peuplades de l'Amérique disparaissent au contact de notre civilisation, parce qu'elles n'ont pris d'elle que le goût pour les liqueurs fortes, et elles sont décimées par les alternatives de la privation des choses nécessaires à la vie et l'abus de l'alcool.

Il est certaines contrées de l'Europe dans lesquelles les maux de l'alcoolisme ont pris de telles proportions, qu'il est urgent d'y porter un prompt et énergique remède.

Les choses en sont arrivées aujourd'hui, dit M. Magnus Hus, à un tel point, que si les moyens énergiques ne sont pas employés contre une habitude aussi fatale, la nation suédoise est menacée de maux incalculables. Le danger que fait courir l'alcoolisme à la santé physique et intellectuelle des populations scandinaves n'est pas une de ces éventualités plus ou moins probables. C'est un mal présent dont on peut étudier les ravages sur la génération actuelle... Il n'y a plus moyen de reculer devant l'application des mesures à prendre, dussent ces mesures léser bien des intérêts ; mieux vaut-il se sauver à tout prix que d'être obligé de dire : *Il est trop tard.*

Ecoulons M. Jules Simon dans son admirable livre, *l'Ouvrière* :

« Les habitudes d'ivrognerie sont telles dans plusieurs villes de fabrique, et elles entraînent une telle misère, que l'ouvrier est absolument incapable de songer à l'avenir. Le jour de paie, on lui donne en bloc l'argent de sa semaine ou de sa quinzaine. Il n'attend